

## **BAL** et entretien chaudiere

## Par Jouvey Anna, le 26/12/2016 à 15:22

Bonjour,

J'habite dans mon logement depuis oct 2016. A mon arrivé dans les lieux l'entretien de la chaudiere n'avait pas été fait depuis plus d'un an, soit depuis avril 2015. L'agence m'a dit qu'il fallait donc faire l'entretien, je leur ai stipulé au téléphone que je ne voulais pas payer l'entretien ou dumoins pas la totalité, ils m'ont dit comprendre. Cependant, j'ai été facturée, et ils m'ont alors demandé de faire un courrier expliquant mes motivations, avant de me repondre negativement. Est-ce legal ?

Egalement, mon bail comprenait une mention plaque de boite au lettre et de porte apposées par leur soin et facturées au loueur. Je réitère ma question, est-ce légal ?

De plus je viens d'apprendre que la régie allait cesser de gerer mon logement a compter du 1er janvier, j'aimerais donc regler ces problemes avant.

J'espere avoir été claire, et j'attend vos lumieres. Cdt. Merci d'avance.

## Par Jouvey Anna, le 26/12/2016 à 15:33

La regie a contacté l'entretien, on m'a dit que j'étais dans l'obligation de faire la maintenance, j'ai donc convenu du rendez vous, et ma regie m'a facturé son intervention. Neanmoins, j'ai fait un entretien qui aurait du etre fait en avril par la precedente locataire. Merci de votre reponse.

## Par Jouvey Anna, le 26/12/2016 à 15:40

Merci pour votre réponse rapide, je me suis fait avoir une fois, mais je saurai pour la prochaine fois.

Quant au plaque de boite au lettre, avait-on le droit de stipuler dans mon bail que les plaque seraient a ma charge ? La aussi je suppose, on ne peut pas m'imposer une entreprise specifique ? Car 35euros pour des plaques quand on a de petits revenus, ce n'est pas rien.